

XXIII^{ème} CONGRES DE LA FÉDÉ 12, 13 et 14 AOUT 2026 A HOUAILOU

La Fédé organise cette année son XXIII^{ème} Congrès, en Province Nord dans la commune de Houailou,

Il est demandé une participation forfaitaire de :

- **10.000 XPF par représentant ou adhérent**
- **15.000 XPF par conjoint non adhérent et enfant de +12ans**
- **5.000 XPF par enfant de -12ans**

Cette participation prendra en compte :

- Le transport pour les adhérents de l'intérieur et des îles ;
- L'hébergement à l'internat provincial de Wani du mercredi 12 août au vendredi 14 août 2026 compris ;
- La restauration du mercredi 12 août midi au vendredi 14 août 2026 midi compris ;

Cette participation devra être réglée impérativement **au plus tard le lundi 6 juillet 2026 à 16h.**

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION (1 fiche par personne) (Remplir tous les renseignements)

Nom : Prénom : N° Tél :

Mail : Syndicat :

- Adhérent Conjoint non adhérent/enfant +12ans (à joindre avec la fiche de l'adhérent obligatoirement)
 Enfant -12ans (à joindre avec la fiche de l'adhérent obligatoirement)

Participez-vous au Congrès : Oui Non
Avez-vous besoin d'un hébergement : Oui Non
Si oui, préciser : individuel famille nombre :

Souhaitez-vous bénéficier des repas : Oui Non

Souhaitez-vous avoir un/des t-shirts à 1.500 F ? Nombre : Taille :

POUR LES REPRESENTANTS/ADHÉRENTS DES ILES :

TRANSPORT AERIEN/MARITIME POUR LES RESIDENTS :

Aller souhaité : mardi 11 août (soir) mercredi 12 août (matin)
Retour souhaité : vendredi 14 août (soir) samedi 15 août (matin)

Dans l'attente de plus de précisions et de garanties des transports !

Toute modification de billet sera à la charge du passager.

Avez-vous besoin d'être transporté lors de votre arrivée/départ ? OUI NON

Celui-ci se fera le mercredi 12 août matin et le vendredi 14 août (les horaires vous seront communiqués ultérieurement)

POUR LES REPRESENTANTS/ADHÉRENTS DU NORD :

Avez-vous besoin d'un transport en aller/retour depuis votre commune de résidence ? OUI NON

Si oui, préciser la commune :

IMPORTANT :

- **Ne pourront participer au congrès que les adhérents à jour de leurs cotisations, et de l'inscription**
- **Seuls les représentants ou ayant un mandat électif bénéficieront des ASA, et votent les motions et à l'élection du nouveau bureau**
- **Inscription non remboursable**

